

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19 h à la salle du conseil située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

**23-12-236 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**23-12-237 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale / Finances / Greffe
  - 3.1 Adoption du budget pour l'année 2024
  - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
4. Période de questions ayant trait au budget seulement
5. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE**

**23-12-238 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que le budget de fonctionnement de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague pour l'année 2024 soit et est approuvé au montant de 4 533 488 \$.

Qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2024 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉ**

**23-12-239 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 pour un montant de 12 610 000 \$.

Qu'un résumé explicatif du programme triennal en immobilisations 2024-2025-2026 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS AYANT TRAIT AU BUDGET SEULEMENT**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**23-12-240 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mathieu Gagné  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 02.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière